

Bordeaux, le 21 OCT. 2021

Madame, Monsieur, Chers parents,

La qualité de la restauration et de l'hébergement fait l'objet d'une grande attention de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Chaque année, 26 millions de repas sont produits pour les quelques 180 000 lycéens. Pour ce faire, près de 900 agents régionaux sont mobilisés pour préparer et servir quotidiennement des repas complets. Première région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine souhaite aussi développer la consommation des produits locaux et issus de l'agriculture biologique et travaillent en ce sens avec les lycées.

Cette volonté s'exprime depuis plusieurs années à travers l'objectif cible de 60% d'approvisionnements en local et 20% issus de l'agriculture biologique. Elle s'est concrétisée par une mise en relation directe avec les producteurs et par l'optimisation des groupements d'achats sur les territoires. La loi EGALIM vient aujourd'hui conforter cette ambition régionale. De façon complémentaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire donne lieu à un plan d'action régional dans les lycées associant les élèves et les agents. Les bonnes pratiques mises en œuvre sont diffusées plus largement au travers d'un guide et avec l'appui de conseillers en restauration.

La Région souhaite offrir ce service à tous les jeunes et prend en charge très largement le coût de la restauration. Alors qu'elle doit harmoniser la grille tarifaire pour les familles, elle se fixe donc pour double objectif de maintenir un « crédit nourriture » substantiel dans l'assiette et de proposer un service à un prix équitable, en fonction des ressources financières des familles.

Dans un premier temps, à partir de janvier 2022, la Région va expérimenter avec quelques établissements, dont celui de votre enfant, une tarification solidaire, calculée à partir du quotient familial.

Ainsi, le tarif forfaitaire du repas s'échelonnara entre 2,3€ et 4€, avec trois tarifs intermédiaires pour prendre en considération le plus finement possible la capacité financière des familles. De même, pour faciliter l'accès à l'internat et favoriser la mobilité des jeunes en fonction de leurs choix de formation, le coût journalier de l'hébergement (avec 2 repas et un petit déjeuner) ne dépassera pas 10€.

Pensée avec les lycées eux-mêmes, cette expérimentation permettra aussi de poursuivre l'objectif de qualité des repas.

Enfin, elle se traduit par le maintien d'un engagement financier fort pour limiter la contribution des familles : sur un coût de repas moyen de 9€, la prise en charge par la Région se situe entre 56% et 75% selon la tranche tarifaire.

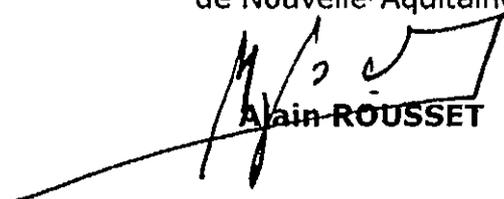
Le dépliant, joint à ce courrier, vous fournira toutes les informations nécessaires sur cette expérimentation. Sa mise en œuvre nécessitera que vous vous inscriviez en ligne, à partir du 2 novembre, sur le site :

**<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>**

L'évaluation de ce projet se fera par étape et en concertation avec les lycées concernés et les usagers.

Comptant sur votre adhésion à cette expérimentation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers parents, à l'assurance de ma considération.

Le Président du Conseil régional  
de Nouvelle-Aquitaine,



Alain ROUSSET

## COMMENT PROCEDER À VOTRE DÉCLARATION ?

Pour procéder à la déclaration en ligne et connaître le tarif qui vous sera appliqué, vous devez disposer d'une adresse électronique valide.

**CONNECTEZ-VOUS** à l'adresse suivante :

[tarification.solidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro](http://tarification.solidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro)

dès le 2 novembre 2021

1. Munissez-vous de votre avis d'imposition 2021 (sur les revenus 2020).
2. Créer votre compte en cliquant sur le bouton « Connectez-vous » ;
3. Inscrivez-vous : suivre les 4 étapes du portail (compter moins de 5 minutes sur le site). Vous devrez renseigner votre numéro fiscal et la référence de votre dernier avis d'imposition ;
4. **A la fin de votre déclaration, envoyez votre demande pour validation. Vous recevrez un email de confirmation.** A l'issue de la déclaration, un tarif estimé vous sera indiqué ;
5. Après instruction par l'établissement d'accueil, vous recevrez la notification du tarif qui vous sera appliqué ;
6. **Les nouveaux tarifs seront appliqués au 1er janvier 2022.**

A tout moment vous pouvez interrompre votre déclaration et la reprendre ultérieurement; le système sauvegarde vos informations.

### Jeunesse

## LE SAVIEZ-VOUS ?



Plus de

**180 000** élèves profitent du service restauration et hébergement de la région



**250** sites de restauration



**25 millions** de repas/an



**9€** Coût réel d'un repas en moyenne



Participation de la Région au coût du repas : entre **5€** et **75%**

BIO



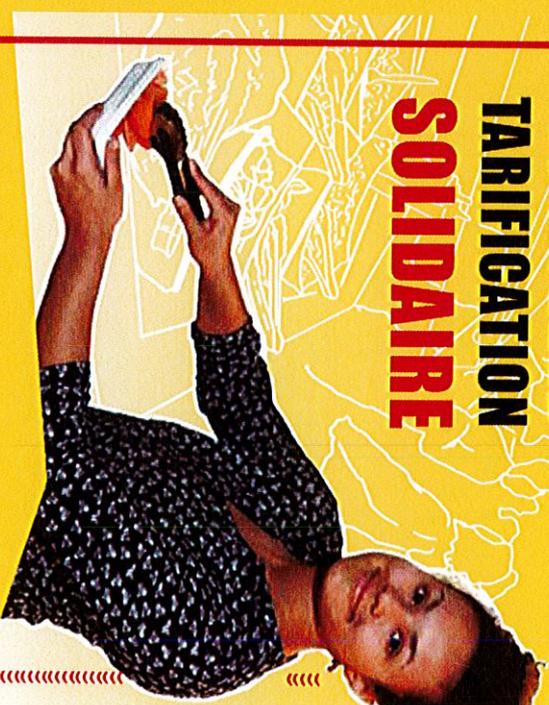
Engagement de la Région : proposer **60%** de produits régionaux et **30%** de produits Bio



Encourageons aujourd'hui, réussissons demain

### Jeunesse

## NOUVELLE TARIFICATION SOLIDAIRE



## RESTAURATION & HÉBERGEMENT SCOLAIRE



Des tarifs plus équitables  
Une meilleure qualité  
dans les assiettes



Encourageons aujourd'hui, réussissons demain

[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)

## LA NOUVELLE TARIFICATION EN RÉSUMÉ

### LES BÉNÉFICIAIRES

Retrouvez la liste des établissements concernés sur le nouveau portail tarification solidaire en Nouvelle-Aquitaine.

### LA GRILLE TARIFAIRE

La grille tarifaire ci-dessous vous indique le montant des repas selon les formules auxquelles vous souscrivez.

Les tarifs sont proposés à titre indicatif. Retrouvez l'intégralité des tarifs sur le portail dédié.



#### Des tarifs plus équitables

Calculés à partir du quotient familial (QF)\* fourni par la direction générale des finances publiques (DGFiP) en fonction des revenus et de la composition du foyer ;

\* Ce quotient familial sera récupéré par le biais de la base de données fiscales « API Impôts particulier »



#### L'amélioration de la qualité de repas complets, sains et équilibrés

La Région Nouvelle-Aquitaine augmente son budget achat de denrée et prévoit un minimum de 0,50€ supplémentaire par repas en fonction de la taille de l'établissement.



#### Plus de solidarité

Les familles les plus défavorisées ne paient que le montant des denrées présentes dans l'assiette (2,30€) ;



#### Un tarif journalier d'internat, en pension complète

1 petit déjeuner + 2 repas + hébergement sont proposés à un tarif inférieur à 10€ ;



#### Progressif

Cette nouvelle tarification sera progressivement installée sur l'ensemble du territoire.

### LES CONDITIONS D'ACCÈS

Pour bénéficier des nouveaux tarifs de restauration et/ou d'hébergement scolaire, l'élève :

- doit être scolarisé, en tant que lycéen ou étudiant, dans un lycée public de la Région Nouvelle-Aquitaine concerné (voir liste sur le portail);
- et doit être déclaré auprès de son établissement d'accueil via le Portail Tarification solidaire en Nouvelle-Aquitaine.



NB : en l'absence d'une déclaration en ligne ou d'un refus de faire appel au calcul du quotient familial, c'est le tarif le plus élevé qui s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Tranches de QF	Tranches de tarif	Restauration Tarif par repas		Hébergement Tarif annuel
		Tarifs tickets	Tarifs forfait	
≤ 740€	T1	3,10€	2,30€	1 144,50€
Entre 741€ et 1 080€	T2	3,60€	2,80€	1 302,00€
Entre 1 081€ et 1 448€	T3	4,00€	3,20€	1 428,00€
Entre 1 449€ et 1 717€	T4	4,40€	3,60€	1 554,00€
≥ 1 718€	T5	4,80€	4,00€	1 680,00€

(1) Une nuit comprend l'hébergement et le petit-déjeuner  
Tarif ticket = tarif proposé aux élèves n'ayant pas souscrit au forfait annuel

### NOUS CONTACTER



NUMÉRO DE  
TÉLÉPHONE

05 49 38 49 38



E-MAIL

contact@nouvelle-aquitaine.fr

